

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 18
Date de la Convocation : 21/04/2026
Date d'affichage : 21/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER - David MAGNET -Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Marylin MOUTET - Joël MALIGNIER – Manon CAIRE – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS - Angélique CHARBONNIER

Excusés : May ALGOUD – Sébastien MAITRE (pouvoir donné à Aurélie SYLVESTRE) - Lisa CHANCEL (pouvoir donné à Laure DUCHAMP)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-038 : Autorisation de signature d'une convention d'objectif avec l'association le Foyer Rural

Vu le Décret n°2011-495 du 06 juin 2001,

Vu la circulaire n° 5811- SG du 29 septembre 2015 Circulaire relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations

Considérant la demande exceptionnelle cette année de l'association du foyer rural de bénéficier d'une subvention supérieure à 23 000 €,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la dynamique portée par la gouvernance actuelle de l'Association du foyer rural et l'adoption récente du projet associatif axé sur les 3 sujets suivants :

-La famille et les loisirs, représentant le facteur de développement afin que l'association devienne un espace de vie et de cohésion sociale.

-Les sports et la culture, en prenant appui sur l'existentiel, l'association à volonté de développer l'offre des activités afin de répondre aux différentes demandes du publics en fonction de leur âge et de leurs envies.

-Par la mise en place de nouveaux événementiels, l'association a pour volonté de mettre en évidence les savoirs faire et savoirs être de ses adhérents

La mise œuvre de ce projet ambitieux mais nécessaire au territoire communal a mis en exergue la nécessité d'associer la Commune à cette démarche.

Pour la réussite du projet dans sa globalité, la commune met à disposition tous les équipements nécessaires, prend en charge les fluides et l'Association demande une subvention annuelle à hauteur de 9 000 € pour l'année 2026. Le total de la mise à disposition par la commune est estimée à 54 000€.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectif conclue avec l'association le Foyer Rural
- **AUTORISE** la signature de ladite convention.
- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

